



Intervention de Valérie Pécresse
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Lancement du Chantier sur le volet personnel de la réforme de l'enseignement supérieur

Jeudi 18 décembre 2007

Je suis heureuse, croyez-le, de vous retrouver réunis aujourd'hui, pour que nous initiions ensemble le chantier dédié aux personnels, car j'ai besoin de vous, l'université a besoin de vous, pour réussir les évolutions attendues.

Vous vous en souvenez certainement, dès ma prise de fonctions, dès notre première rencontre, je vous disais que « j'avais décidé de placer au cœur de ma politique les hommes et les femmes qui vivent l'université et que je mesurais l'étendue de ma responsabilité ».

Je suis en effet absolument convaincue que la loi du 10 août constitue un socle solide, mais que ce socle ne sera rien s'il ne permet d'édifier des constructions, des fonctionnements, des considérations nouvelles et des visions partagées par l'ensemble de la communauté universitaire.

C'est pourquoi, tout de suite, j'ai annoncé que je m'appuierai sur les évolutions engendrées par la loi pour que les étudiants bénéficient de conditions matérielles et pédagogiques meilleures, et pour que les personnels bénéficient d'un environnement de travail et de perspectives meilleures.

C'est ainsi que le chantier consacré aux jeunes chercheurs a déjà permis des avancées notables, destinées à valoriser leurs compétences et les possibilités qui leurs sont offertes. La création de 2250 supports de moniteurs supplémentaires est actée, l'allocation de recherche est revalorisée à hauteur de 8%, le montant des bourses CIFRE est augmenté de 16%, la défiscalisation du mécénat a été obtenue pour les projets de thèse... Nous devons continuer dans cette voie, pour que le diplôme de docteur soit reconnu à sa juste valeur et constitue un viatique indiscutable pour une insertion professionnelle réussie.

Le chantier consacré à la vie étudiante a lui, conduit à une réforme d'ensemble du système des bourses : création d'un sixième échelon pour les 100 000 étudiants les plus défavorisés, entrée de 50 000 étudiants supplémentaires dans le système, simplification du système pour permettre aux étudiants de connaître dès leur inscription le montant de bourses auxquelles ils ont droit, création de 30 000 bourses de mobilité et de mérite. Et les réflexions se poursuivent dans les domaines de la santé, de la vie associative et sportive et du logement étudiant.

Le plan consacré à la réussite en licence qui vous a été présenté la semaine dernière devrait j'en suis convaincue, apporter des réponses tangibles au constat douloureux que nous avons dressé ensemble sur l'échec en premier cycle, car il consacre l'aboutissement d'une concertation élargie, nourrie de multiples contributions et rapports.

Je voudrais que nous travaillions de la même façon dans le cadre du chantier dédié aux personnels, car le temps est maintenant venu d'entamer sereinement une réflexion constructive et approfondie afin que tous se sentent reconnus, valorisés, et soutenus dans leur action.

Les liens sont en effet naturels, entre les travaux menés dans le cadre du chantier « Jeunes Chercheurs » et les réflexions menées dans le chantier « Personnels » autour des fonctions et de l'attractivité des carrières d'enseignant-chercheur.

De même, la réussite de nos étudiants en licence ne pourra se construire qu'avec des enseignants et des enseignants-chercheurs dont l'investissement pédagogique est pleinement reconnu, qu'avec des personnels administratifs, techniques et des bibliothèques qui vivent pleinement et avec fierté leur fonction de soutien à l'activité et à l'innovation pédagogique.

Georges Bernard Shaw écrivait au siècle précédent, « liberté égale responsabilité, c'est pourquoi la plupart des hommes la redoutent ».

Et bien, je voudrais que cette liberté, cette autonomie inscrites dans la loi, ne soit pas redoutées par les femmes et les hommes qui vont en assumer les responsabilités structurantes.

Je suis consciente des attentes des personnels, de l'ensemble des personnels, des inquiétudes qui s'expriment et qu'il faut prendre le temps de comprendre pour apporter des réponses tangibles.

Ces questions ne sont pas nouvelles, elles constituent un fond latent qu'il importe de prendre enfin en compte, comme il me tient à cœur d'expliquer et d'expliquer encore, ce que la loi apporte et les évolutions qu'elle induit.

C'est pourquoi nous sommes réunis aujourd'hui.

Je sais que je peux compter sur votre participation active pour faire émerger des propositions constructives, que vous soyez représentants des enseignants, des enseignants-chercheurs ou des personnels BIATOS, ou que votre association professionnelle se consacre à la reconnaissance de telle ou telle fonction...

Je suis en effet persuadée des convergences qui vous rassemblent au-delà des disparités statutaires ou fonctionnelles, autour de thèmes tels que :

- la reconnaissance des activités et des missions,
- l'attractivité des métiers et des carrières,
- la politique indemnitaire,
- les besoins de formation, initiale et continue
- la mobilité,
- la parité,
- la transparence et l'éthique des modes de gestion.

Je souhaite que nous nous donnions le temps de travaux approfondis et partagés sur tous ces thèmes pour construire des évolutions refondatrices, avec en toile de fond toujours, la reconnaissance des compétences, de l'investissement et de l'ensemble des facettes d'un métier.

D'autant que, nous nous devons d'intégrer les réflexions conduites au plan national auxquelles vous participez naturellement, car sollicités par les conférences Fonction Publique, ou contribuant par exemple aux travaux de la commission Pochard sur le métier d'enseignant du second degré.

Pour ma part, j'ai à cœur d'inscrire l'enseignement supérieur et ses personnels dans la perspective, dans l'anticipation, dans l'université nouvelle.

Je souhaite que la communauté universitaire trouve dans l'aboutissement de ce chantier de vraies réponses. C'est pourquoi je vous propose une démarche pragmatique qui devrait permettre, chaque fois qu'une avancée peut être retenue et validée, de lui donner une incidence concrète.

Pour mener cette démarche, une commission présidée par Monsieur Rémy SCHWARTZ, Conseiller d'Etat, est institué aujourd'hui auprès de moi.

Je l'en remercie sincèrement, comme je remercie chacun des membres de cette commission qui apporteront leur contribution, leur expérience et qui éclaireront de leur regard spécifique nos travaux. Je salue ainsi la participation de :

- Françoise GUEGOT, députée de Seine Maritime
- Jean Léonce DUPONT, sénateur du Calvados, rapporteur de la loi du 10 août
- Yves DEJEACQUES, DRH de la Sté CASINO, président du réseau national pour l'égalité des chances,
- Jean-Hervé LORENZI, président du cercle des économistes, professeur à Paris Dauphine.
- Alain RENAUT, philosophe, professeur à Paris 4 Sorbonne, Directeur de l'observatoire européen des pratiques universitaires.
- Frédéric SUDRE, président de la section de droit public du conseil national des universités, professeur à l'université de Montpellier I.
- Patrice DETEIX, professeur des universités-praticien hospitalier, Doyen de la Faculté de Médecine de Clermont Ferrand
- Michel MORVAN, professeur à l'ENS de Lyon,
- Jean-Baptiste CARPENTIER, Recteur de l'académie de Rennes
- Eric ESPERET, Délégué Général de la Conférence des Présidents d'Université
- Michel CORMIER, Directeur de la section des établissements de l'AERES
- Christine MUSSELIN, chercheur en sociologie à l'IEP de Paris
- Béatrice GILLE, Inspectrice Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
- Frédéric FOREST, administrateur civil du ministère des finances (budget), directeur des ressources humaines, Université de Rouen, (rapporteur).

Vous serez naturellement entendus par la commission, à laquelle je demanderai d'allier des temps d'échanges bilatéraux et des points d'étape partagés par l'ensemble des acteurs.

Pour nourrir très vite les travaux de la commission, je voudrais en premier lieu recueillir vos avis sur les thèmes principaux de la réflexion.

A cet effet, une liste de thèmes vous sera distribuée à l'issue de cette réunion. Cette liste n'est certainement pas exhaustive, elle a simplement pour but de constituer un guide de la réflexion et de permettre que les contributions aient une certaine homogénéité. Vous aurez bien entendu tout le loisir de la compléter et de l'enrichir.

Si vous le voulez bien, j'aimerais que vos contributions me soient adressées pour la fin du mois de janvier. Je souhaiterais de surcroît, que la commission reçoive quelques personnalités étrangères venant témoigner auprès d'elle des modes de gestion dans leurs pays d'origine afin d'ouvrir le cadre de la réflexion dans un contexte, notamment pour les enseignants-chercheurs, où le marché du travail est internationalisé. Vous bénéficierez en retour, de ces éléments de réflexion.

Enfin, je veillerai à tenir en permanence informé le ministre du Budget, des comptes publics et de la Fonction Publique de nos travaux au fur et à mesure de leurs avancées, car il n'est pas question, vous l'imaginez bien, de pouvoir avancer sur un tel chemin sans son soutien. Je lui demanderai d'ailleurs de désigner un interlocuteur privilégié qui puisse assurer le lien entre nos deux ministères.